

Choix des Travaux dirigés

Par **droit9876**, le **23/07/2014** à **12:05**

Bonjour , parmi c'est 3 TD je dois en choisir 2 , je voulais savoir si il était plus intéressant de prendre un plus que l'autre s'il vous plait ?

1. droit civil et droit constitutionnel
- 2.droit civil et introduction historique au droit
- 3.droit constitutionnel et introduction historique au droit

ensuite est-ce que c'est intéressant les bonus qui sont proposer c'est-à-dire sport , participer à une association , stages , etc...? y-a-t-il des cours pour cela ?
est ce mieux l'ordinateur ou les cahiers ?
Et si vous auriez quelques conseils a me fournir merci d'avance pour votre aide .

Par **poirelambda**, le **23/07/2014** à **15:19**

Bonjour, pour ma part j'avais beaucoup aimé le droit civil et l'histoire.
Que pourrais-je te conseiller de prendre à part les matières qui te plairont? De toute façon ça n'aura pas de grande influence sur le reste de ton parcours, mais quitte à choisir quelque chose "d'utile" prend civil (absolument) et constitutionnel.

Par **Audrey**, le **23/07/2014** à **17:35**

Bonjour, concernant les TD, je trouve que le droit civil et le droit constitutionnel sont deux matières fondamentales.

Si tu apprécies l'histoire, prends cette matière puisque c'est certain qu'elle t'intéressera. Pour ma part, je ne l'ai pas trouvée très "importante". Tu devras commenter des textes (lettres, édits...) qui ont marqué l'histoire du droit par exemple. Tu reverras certains rois etc.

En ce qui concerne les assoc' c'est toujours un petit plus d'y participer. Il faut juste partager un peu de son temps. Pour les stages, les L1 ne sont pas prioritaires.
Le sport, tu peux en faire si tu aimes ça :)

Pour la prise des cours, j'ai utilisé mon pc toute l'année. Après, chacun sa méthode.
Il est vrai que quand on tape le cours sur un pc, on a tendance à "taper bêtement" et à vouloir

prendre tout en note. Il faut juste savoir saisir les infos essentielles. De plus, si dans ton amphi il n'y a pas de prises pour brancher les batteries, veille à prendre un pc qui tient la charge. ;) Par contre, en TD, je prenais le cours à la main car il y avait moins à écrire.

Par **Dragon**, le **26/07/2014** à **00:26**

Bonsoir,

l'histoire du droit ne nécessite pas de TD à mon sens, le cours est abordable et se suffit à lui-même ; alors qu'en droit civil et constitutionnel, les TD peuvent aider à la compréhension du cours et à acquérir la méthodologie.

Par **Muppet Show**, le **26/07/2014** à **22:29**

Bonsoir,

+1 pour le choix civil/constit

On s'en sert tout le temps (dans le sens plus concret) contrairement à l'histoire...